



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

revalorisation

Question écrite n° 38868

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la nécessité de revaloriser l'image des professions de santé. En effet, depuis quelques mois, les professions de santé, et plus particulièrement les médecins, semblent être l'objet de différentes remontrances quant à leur prétendue responsabilité dans les conséquences de la canicule de l'été ou quant à la surcharge des accueils d'urgence. Certaines déclarations, prises hors de leur contexte, pourraient porter à laisser penser à des mises en cause. Ces malentendus sont évidemment particulièrement mal ressentis par de très nombreux médecins qui ne comprennent pas ces polémiques, alors même qu'ils ont un rôle social particulièrement important, notamment dans les territoires urbains où leurs conditions d'exercice ne sont guère aisées. Il conviendrait donc de renouer un dialogue indispensable par une initiative publique de nature à rappeler le rôle éminent des médecins et des professions de santé, dans la société française d'aujourd'hui. Ainsi, il pourrait s'avérer utile dans le contexte actuel, au niveau national, d'instaurer une journée du médecin (ou de la santé), où tous les professionnels seraient mobilisés pour présenter, expliquer, motiver, argumenter sur leur rôle. Ils présenteraient leurs études, leurs astreintes de garde, leur formation, leurs conditions de travail, leurs craintes et leurs espoirs, à l'ensemble de la population française, lors d'une vaste opération « cabinets ouverts » à travers le pays. Cette initiative, à renouveler si elle s'avérait être un succès, permettrait de renouer, sous l'égide des pouvoirs publics, un dialogue santé-nation indispensable. Il lui demande donc s'il compte reprendre cette initiative à son compte.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38868

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3432